



AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT 1537

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1537 intitulé « *RèGLEMENT PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFS ET DE CERTAINES CONDITIONS APPLICABLES À L'APPROVISIONNEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE* **2019-2020** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 6 mai 2019.

L'objet de ce règlement est d'autoriser de nouveaux tarifs d'électricité pour les clients d'Hydro Westmount, en date du 1^{er} avril 2019, lesquels représentent une augmentation moyenne de 0,9 % pour l'ensemble des tarifs.

Ce règlement a aussi pour objet d'autoriser les conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2019-2020.

Ce règlement abroge le *Règlement 1521 prévoyant l'établissement de tarifs et de certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2018-2019.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 7 mai 2019.

Nicole Dobbie, avocate Greffière adjointe de la ville